



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 14 février 2023, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Mme Reine Bombo-Allara.

Présences :

Catherine Fournier, mairesse
Marc-Antoine Azouz
Rolande Balma
Lysa Bélaïcha
Reine Bombo-Allara
Alvaro Cueto
Nathalie Delisle
Karl Ferraro

Geneviève Héon
Sylvain Joly
Sylvain Larocque
Jacques Lemire
Carl Lévesque
Affine Lwalalika
Marjolaine Mercier
Jonathan Tabarah

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Alexandre Parizeau, directeur général

1. OUVERTURE

CO-230214-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-230214-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par M. Yvon Castonguay et Mme Ashley Miller concernant les inondations dans le secteur de la rue Greenfield sont déposés.

CO-230214-1.4**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JANVIER 2023 À 19 H 01**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 janvier 2023 à 19 h 01 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-1.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 19 JANVIER 2023 À 16 H 01 TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 janvier 2023 à 16 h 01, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION**CO-230214-2.1****DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ÉVÉNEMENT JEUX D'ÉTÉ OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC 2022 ET DU RAPPORT FINANCIER DE LA SOCIÉTÉ DES JEUX D'ÉTÉ OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC (SD-2022-3789)**

Il est procédé au dépôt du rapport d'activités de l'événement *Jeux d'été Olympiques Spéciaux Québec 2022* et du rapport financier de la Société des jeux d'été Olympiques spéciaux Québec.

CO-230214-2.2**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE (SD-2023-0081)**

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2021 de la gestion de l'eau potable, conformément à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable.

CO-230214-2.3**NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT (SD-2022-3857)**

Il est proposé de nommer Daniel Leblanc, président, et Marjolaine Mercier, vice-présidente, du Comité consultatif sur l'environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-2.4**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 20 JUIN 2022 (SD-2022-3866)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur l'environnement tenue le 20 juin 2022.

CO-230214-2.5**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES AÎNÉS TENUE LE 24 AOÛT 2022 (SD-2022-3867)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil des aînés tenue le 24 août 2022.

CO-230214-2.6**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL INTERCULTUREL TENUE LE 1ER SEPTEMBRE 2022 (SD-2023-0014)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil interculturel tenue le 1^{er} septembre 2022.

CO-230214-2.7**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022 (SD-2023-0012)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif sur le développement économique tenue le 12 septembre 2022.

CO-230214-2.8**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL JEUNESSE TENUE LE 5 OCTOBRE 2022 (SD-2023-0038)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du Conseil jeunesse tenue le 5 octobre 2022.

CO-230214-2.9**DÉSIGNATION DE MEMBRES AU COMITÉ DES SAGES DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) 2022-2024 (SD-2022-3790)**

Il est proposé de désigner les personnes suivantes à titre de membres du comité des sages, qui a le mandat de soutenir la Ville dans sa démarche de mise à jour du plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) 2022-2024, lequel constitue le comité de pilotage selon la convention d'aide financière intervenue avec la ministre responsable des aînés et des proches aidants :

- 1° M. Christian Lapointe, directeur de l'organisme Assistance and Referral Centre (ARC), membre d'un organisme oeuvrant auprès des personnes âgées;
- 2° Mme Lise Bergeron, membre du conseil consultatif aînés;
- 3° Mme Louiselle Bouffard, membre citoyenne aînée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-2.10

DÉSIGNATION DE CÉLÉBRANTS COMPÉTENTS À CÉLÉBRER DES MARIAGES CIVILS OU DES UNIONS CIVILES (SD-2023-0099)

Il est proposé de demander au ministre de la Justice de désigner :

- 1° les membres du conseil ordinaire de la Ville de Longueuil suivants à titre de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de la Ville :

- 1.1° Catherine Fournier, mairesse
- 1.2° Marc-Antoine Azouz
- 1.3° Rolande Balma
- 1.4° Lysa Bélaïcha
- 1.5° Reine Bombo-Allara
- 1.6° Alvaro Cueto
- 1.7° Nathalie Delisle
- 1.8° Karl Ferraro
- 1.9° Geneviève Héon
- 1.10° Sylvain Joly
- 1.11° Sylvain Larocque
- 1.12° Jacques Lemire
- 1.13° Carl Lévesque
- 1.14° Affine Lwalalika
- 1.15° Marjolaine Mercier
- 1.16° Jonathan Tabarah

- 2° les conseillers d'arrondissement suivants à titre de célébrants compétents à célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement de Greenfield Park :

- 2.1° Eric Normandin
- 2.2° Susan Rasmussen

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-230214-4.1**APPROBATION DE LA PROGRAMMATION N° 2 DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2023 (SD-2023-0105)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales, datée du 7 juillet 2021;

Il est proposé :

1° d'approuver le contenu de la programmation n° 2 de travaux dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

2° d'attester que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses de travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2023;

3° d'autoriser l'envoi de cette programmation au ministère des Affaires municipales ainsi que de tous les autres documents exigés par celui-ci en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée à la Ville;

4° que la Ville s'engage à :

4.1° respecter les modalités du guide précité qui s'appliquent à elle;

4.2° être la seule responsable quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* pour les années 2019 à 2023, donc à dégager de toute responsabilité le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires;

4.3° atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme, soit 128 191 625 \$.

4.4° informer le ministère des Affaires municipales de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-4.2**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 16 JANVIER 2023, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-0148)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 16 janvier 2023 préparée par la Direction des finances, au montant de 616 032 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-4.3**ENTÉRINEMENT DE LA DEMANDE À PATRIMOINE CANADIEN D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE DU CANADA EN 2023 (SD-2022-3631)**

Il est proposé d'entériner la demande à Patrimoine canadien d'une aide financière au programme Le Canada en fête pour l'organisation de la fête du Canada en 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-4.4**DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES AU GOUVERNEMENT DU CANADA DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA POUR POUVOIR CERTAINS POSTES DISPONIBLES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2023 (SD-2023-0005)**

Il est proposé d'entériner les demandes d'aides financières présentées au gouvernement du Canada dans le cadre du Programme *Emplois d'été Canada* pour pouvoir certains postes disponibles pour la période estivale 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-4.5**DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE DEUX AIDES FINANCIÈRES POUR LA RÉALISATION DE PROJETS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE (SD-2022-3733)**

Il est proposé :

1° de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable deux aides financières au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière pour :

1.1° la construction d'un trottoir dans la rue Radisson, entre le chemin de Chambly et la rue de Lyon;

1.2° la fourniture et l'installation de balises piétonnières;

2° de confirmer une contribution financière de la Ville de 423 000 \$ pour la réalisation de ces projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-4.6

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À CARREFOUR LE MOUTIER (SD-2023-0011)

Il est proposé d'octroyer à Carrefour le Moutier une aide financière annuelle d'un montant de 12 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, afin de couvrir une partie des coûts relatifs à sa relocalisation et à l'augmentation de ses frais de loyer pour les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-4.7

DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° de la conseillère Mme Lysa Bélaïcha, datée du 17 janvier 2023;
- 2° de la conseillère Mme Reine Bombo-Allara, datée du 17 janvier 2023;
- 3° des conseillers de Coalition Longueuil, datées du 17 janvier 2023;
- 4° de la conseillère Mme Geneviève Héon, datée du 15 janvier 2023;
- 5° du conseiller M. Jacques Lemire, datée du 17 janvier 2023;
- 6° de la conseillère Mme Affine Lwalalika, datées du 17 janvier 2023;
- 7° de la conseillère Mme Marjolaine Mercier, datée du 17 janvier 2023;
- 8° du conseiller M. Jonathan Tabarah, datée du 17 janvier 2023.

5. RESSOURCES HUMAINES

CO-230214-5.1

MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE AU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2023-0069)

Il est proposé d'autoriser les modifications aux conditions de travail de Mme Fabienne Léonard au poste de secrétaire générale au Bureau du protecteur du citoyen, et d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière, lequel prend effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CO-230214-6.1**DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2022 (SD-2023-0125)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ attribués au cours du mois de décembre 2022 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus depuis le début de l'exercice financier 2022, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$.

CO-230214-6.2**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-21-157 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (CONTRAT 1) (SD-2023-0098)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 152 283,58 \$, taxes comprises, au contrat-cadre APP-21-157 pour la fourniture de services professionnels d'études géotechniques et de caractérisations environnementales dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (contrat 1), requise pour la réalisation du suivi environnemental des travaux de chargement, de transport et de disposition de matériaux et de sols pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-6.3**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-118 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2022-3798)**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-118 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2023, à l'Association coopérative des étudiants du collège Edouard Montpetit, faisant affaires sous le nom Librairie coopérative Edouard-Montpetit, pour un montant estimé à 105 090,99 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-6.4

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-120 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2022-3796)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-120 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2023, à Les éditions Le fureteur inc., pour un montant estimé à 222 277,06 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-6.5

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-122 POUR L'ACQUISITION DE LIVRES POUR LE BUREAU DE LA CULTURE ET DES BIBLIOTHÈQUES, POUR L'ANNÉE 2023 (SD-2022-3792)

CONSIDÉRANT que la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (RLRQ, c. D-8.1) prévoit que toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit, pour être valide, être faite auprès d'un libraire qui est titulaire d'un agrément délivré en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées* (RLRQ, c. D-8.1, r.1), toute acquisition de livres pour le compte de la Ville doit être effectuée auprès des librairies agréées de la région et que cette acquisition peut être

effectuée selon tout mode d'acquisition, à l'exception de la demande de soumissions publiques et de soumissions par voie d'invitation et des appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que la Ville doit répartir ses acquisitions de livres entre au moins trois librairies agréées n'appartenant pas à la même personne et situées à l'intérieur de sa région;

CONSIDÉRANT que le Bureau de la culture et des bibliothèques, répartit le budget d'acquisition de livres entre des librairies agréées de la région administrative;

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-122 pour l'acquisition de livres pour le Bureau de la culture et des bibliothèques, pour l'année 2023, à la Librairie Alire inc., pour un montant estimé à 628 420,86 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-141 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DIVERS PRODUITS CHIMIQUES POUR PISCINES (CONTRAT 3) (SD-2022-3660)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-141 pour la fourniture et la livraison de divers produits chimiques pour piscines (contrat 3), pour une période de deux ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Aquatechno spécialistes aquatiques inc., pour un montant estimé à 333 460,84 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-6.7

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-146 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE ET D'ABATTAGE D'ARBRES À PROXIMITÉ DU RÉSEAU DE MOYENNE TENSION D'HYDRO-QUÉBEC (SD-2022-3664)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-146 pour l'exécution de travaux d'élagage et d'abattage d'arbres à proximité du réseau de moyenne tension d'Hydro-Québec, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, Arboriculture de Beauce inc., jusqu'à concurrence d'un montant 203 816,53 \$, taxes comprises, l'excédent de 169 456,60 \$, taxes comprises, étant conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement CO-2022-1211, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-6.8

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-148 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES (SD-2022-3868)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-148 pour l'exécution de travaux d'abattage d'arbres, pour une période prenant fin le 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, Arbre NB inc., pour un montant estimé

999 930,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-6.9

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-149 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ESSOUCHEMENT D'ARBRES (SD-2022-3869)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-22-149 pour l'exécution de travaux d'essouchement d'arbres, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, 9377-0907 Québec inc., faisant affaires sous le nom Essouchage Rive-Sud, jusqu'à concurrence d'un montant 264 149,32 \$, taxes comprises, l'excédent de 314 652,08 \$, taxes comprises, étant conditionnel à l'entrée en vigueur du Règlement CO-2022-1211, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-230214-7.1

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 4 921 407 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR L'AVENUE LAMARRE (SD-2023-0119)

Il est proposé :

1° d'accepter la promesse de Les cours St-Thomas inc. et de 9423-7195 Québec inc. d'acheter une partie du lot 4 921 407 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 714 mètres carrés, situé sur l'avenue Lamarre, pour un montant de 295 003,38 \$, taxes non comprises, et de donner à la Ville une partie du lot 4 643 503 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 323 mètres carrés, laquelle partie est située en zone agricole, selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 16 janvier 2023;

2° de retirer la partie du lot 4 921 407 du cadastre du Québec du domaine public de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-7.2

APPROBATION D'UN BAIL AVEC TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P7-P8 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2022-3885)

Il est proposé d'approuver le bail avec Terre fruitière S.E.N.C. portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P7-P8 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 90 pi², pour une période débutant le

17 décembre 2022 et prenant fin le 16 juin 2023, et pour un loyer de 157,50 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-7.3

CONSENTEMENT À BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC D'ENREGISTRER UNE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DU LOT 6 292 195 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0060)

Il est proposé de consentir à Bell Canada et Hydro-Québec l'enregistrement d'une servitude sur une partie du lot 6 292 195 du cadastre du Québec, conformément au plan de Mme Amélie Côté, a.-g., portant le numéro 152 de ses minutes, et joint au sommaire décisionnel SD-2023-0060.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-7.4

CONSENTEMENT À IMMEUBLES FERLAND INC. D'ENREGISTRER UNE SERVITUDE SUR UNE PARTIE DES LOTS 6 354 648 ET 6 354 649 DU CADASTRE DU QUÉBEC (SD-2023-0068)

Il est proposé de consentir à Immeubles Ferland inc. l'enregistrement d'une servitude sur une partie des lots 6 354 648 et 6 354 649 du cadastre du Québec, conformément au plan de M. Sylvain Huet, a.-g., portant le numéro 19422 de ses minutes, et joint au sommaire décisionnel SD-2023-0068.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-230214-8.1

APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC EXCELLENCE RSR INC. CONCERNANT LA LOCATION, L'UTILISATION ET L'OCCUPATION DE CASES DE STATIONNEMENT SITUÉES AU STATIONNEMENT P2 DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2022-3879)

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant l'entente avec Excellence RSR inc., faisant affaires sous le nom Tim Hortons #2232 concernant la location, l'utilisation et l'occupation de cases de stationnement situées au stationnement P2 de la Place Charles-Le Moyne, afin de modifier le nombre de cases louées à trois à compter du 1^{er} mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.2**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 3 MODIFIANT L'ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL, CONCERNANT LA LOCATION DE CASES DE STATIONNEMENT SITUÉES AU STATIONNEMENT P2 DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 100, PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2023-0095)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 3 modifiant l'entente avec le Réseau de transport de Longueuil, concernant la location de cases de stationnement situées au stationnement P2 de l'édifice situé au 100, place Charles-Le Moyne, lequel prendra effet à compter du 15 février 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE (SD-2023-0009)**

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Société canadienne du cancer concernant la réalisation de l'événement *Relais pour la vie* qui aura lieu les 10 et 11 juin 2023 au parc Michel-Chartrand, pour la période du 20 février au 31 août 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.4**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC ASPHALTE DIFFUSION CONCERNANT L'ORGANISATION DE FESTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC, LE 23 JUIN 2023 SUR LA RUE SAINT-CHARLES OUEST ET AU PARC ST. MARK (SD-2022-3858)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Lysa Bélaïcha, d'approuver l'entente avec Asphalt diffusion concernant l'organisation de festivités de la Fête nationale du Québec, qui aura lieu le 23 juin 2023 sur la rue Saint-Charles Ouest et au parc St. Mark, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une aide financière de 180 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour la période du 15 février au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.5**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE COMMUNAUTAIRE LE TRAIT D'UNION CONCERNANT L'ORGANISATION D'UNE JOURNÉE FAMILIALE À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC, LE 24 JUIN 2023 AU PARC DE LA CITÉ (SD-2023-0063)**

Il est proposé par M. Jonathan Tabarah, appuyé par Mme Rolande Balma, d'approuver l'entente avec Le centre communautaire Le trait d'union concernant l'organisation d'une journée familiale à l'occasion de la Fête nationale du Québec, qui aura lieu le 24 juin 2023 au parc de la Cité, pour

la période du 15 février au 31 décembre 2023, laquelle prévoit notamment l'octroi d'une aide financière de 75 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.6

AUTORISATION DU RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT SP-16-993 RELATIF À LA RECONSTRUCTION DU PONCEAU DAIGNEAULT SUR LA GRANDE ALLÉE (SD-2022-3001)

Il est proposé d'autoriser le règlement des réclamations soumises par L.A. Hébert ltée pour des travaux additionnels dans le cadre du contrat SP-16-993 relatif à la reconstruction du ponceau Daigneault sur la Grande Allée, et d'autoriser le paiement d'un montant de 261 118,72 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.7

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1208 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION RELATIVE À UNE PARTIE DU COÛT D'ACQUISITION DE DOCUMENTS POUR LES BIBLIOTHÈQUES (SD-2022-2700)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1208 décrétant un emprunt afin de financer la subvention relative à une partie du coût d'acquisition de documents pour les bibliothèques.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.8

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2022-1211 ORDONNANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE PLANTATION ET D'ABATTAGE D'ARBRES DANS DIVERS PARCS, PARCS-NATURE, BOISÉS URBAINS, RUES ET ESPACES PUBLICS ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3871)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2022-1211 ordonnant des travaux d'aménagement, de plantation et d'abattage d'arbres dans divers parcs, parcs-nature, boisés urbains, rues et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.9**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 81-1824 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC, CERTAINS PARCS DE STATIONNEMENT, PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE LONGUEUIL DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-3422)**

M. Marc-Antoine Azouz donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement n° 81-1824 ayant pour objet de décréter parcs de stationnement public, certains parcs de stationnement, propriétés de la Ville de Longueuil de l'ancienne Ville de Longueuil*, sera présenté.

CO-230214-8.10**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2022-1204 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 81-1824 AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER PARCS DE STATIONNEMENT PUBLIC, CERTAINS PARCS DE STATIONNEMENT, PROPRIÉTÉS DE LA VILLE DE LONGUEUIL DE L'ANCIENNE VILLE DE LONGUEUIL (SD-2022-3422)**

M. Marc-Antoine Azouz procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2022-1204 modifiant le Règlement n° 81-1824 ayant pour objet de décréter parcs de stationnement public, certains parcs de stationnement, propriétés de la Ville de Longueuil de l'ancienne Ville de Longueuil*.

CO-230214-8.11**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE FEUX DE CIRCULATION, INCLUANT LES DISPOSITIFS SONORES ET LES FEUX À COMMANDE, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3786)**

M. Alvaro Cueto donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection et de construction de feux de circulation, incluant les dispositifs sonores et les feux à commande, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.

CO-230214-8.12**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1217 ORDONNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE FEUX DE CIRCULATION, INCLUANT LES DISPOSITIFS SONORES ET LES FEUX À COMMANDE, ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3786)**

M. Alvaro Cueto procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1217 ordonnant l'exécution de travaux de réfection et de construction de feux de circulation, incluant les dispositifs sonores et les feux à commande, et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*.

CO-230214-8.13**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1065 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES (SD-2022-3564)**

Mme Lysa Bélaïcha donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2019-1065 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes* sera présenté.

CO-230214-8.14**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1221 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1065 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES (SD-2022-3564)**

Mme Lysa Bélaïcha procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1221 modifiant le Règlement CO-2019-1065 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes*.

CO-230214-8.15**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2022-3887)**

M. Sylvain Joly donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles* sera présenté.

CO-230214-8.16**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1224 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2021-1173 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES (SD-2022-3887)**

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de *Règlement CO-2023-1224 modifiant le Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles*;

2° de déléguer à l'assistante-greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.17**ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2023-1219 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONVERSION ET D'INSTALLATION DE LUMINAIRES AU DEL, PHASE 2, ET DES TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN SYSTÈME DE CONTRÔLE INTELLIGENT, ET DÉCRÉTANT, À CES FINS ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0228)**

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2023-1219 ordonnant des travaux de conversion et d'installation de luminaires au DEL, phase 2, et des travaux d'implantation d'un système de contrôle intelligent, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-8.18

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1124 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA PHASE 3 DU SECTEUR BIENVILLE, SOIT DANS LES RUES DU COLLÈGE, HOUDE, DE MAYFAIR, ET DE L'UNIVERSITÉ, AINSI QUE DANS LE BOULEVARD KIMBER ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0291)

Mme Nathalie Delisle donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2020-1124 ordonnant des travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales de la phase 3 du secteur Bienville, soit dans les rues du Collège, Houde, de Mayfair, et de l'Université, ainsi que dans le boulevard Kimber et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt, sera présenté.*

CO-230214-8.19

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2023-1220 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1124 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA PHASE 3 DU SECTEUR BIENVILLE, SOIT DANS LES RUES DU COLLÈGE, HOUDE, DE MAYFAIR, ET DE L'UNIVERSITÉ, AINSI QUE DANS LE BOULEVARD KIMBER ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0291)

Mme Nathalie Delisle procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2023-1220 modifiant le Règlement CO-2020-1124 ordonnant des travaux de construction et de réfection des infrastructures municipales de la phase 3 du secteur Bienville, soit dans les rues du Collège, Houde, de Mayfair, et de l'Université, ainsi que dans le boulevard Kimber et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-230214-12.1**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DE PRÊT DE SERVICE AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (SD-2022-3221)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, concernant l'affectation et le prêt de service, à cette dernière, du sergent à la Section communications et relations médias du Service de police de l'agglomération de Longueuil, pour une période débutant le 1er janvier 2023 et prenant fin le 31 janvier 2026;

2° d'autoriser la directrice du Service de police de l'agglomération de Longueuil par intérim à signer ce protocole d'entente et de prescrire qu'il ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.2**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LA FOURNITURE DE SERVICES DE POLICE DANS LE SECTEUR DE LA RIVE-SUD DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (SD-2023-0197)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver le protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant la fourniture de services de police dans le secteur de la rive-sud du réseau express métropolitain, pour une période débutant le 1er janvier 2023 et prenant fin le 31 décembre 2032;

2° d'autoriser la directrice du Service de police de l'agglomération de Longueuil par intérim à signer ce protocole d'entente et de prescrire qu'il ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque quitte son siège.

CO-230214-12.3**APPROBATION D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA VILLE POUR LE FINANCEMENT DE PROJETS VISANT À CONTRIBUER À LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE LIÉE AUX ARMES À FEU ET AUX GANGS (SD-2023-0135)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant le versement d'une subvention à la Ville, d'un montant de 2 788 565,73 \$ pour le financement de projets visant à contribuer à la prévention de la violence liée aux armes à feu et aux gangs au cours des exercices financiers 2022-2023 à 2025-2026;

2° d'autoriser la greffière à signer cette entente ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.4**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 23 JANVIER 2023 PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2023-0240)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 23 janvier 2023, au montant de 3 282 141 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.5**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS DE VÉHICULES LÉGERS DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) (SD-2023-0094)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'autoriser une dépense estimée à 7 274 468,25 \$, taxes comprises, dans le cadre du regroupement d'achats de véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) auquel la Ville de Longueuil a adhéré par sa résolution CA-221020-6.7, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.6

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-108 POUR L'ACHAT DE VANNES POUR LES FILTRES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE LOUISE-GRAVEL (SD-2022-3877)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-108 pour l'achat de vannes pour les filtres de l'usine de production d'eau potable Louise-Gravel, au plus bas soumissionnaire conforme, D.M. Valve et Contrôles inc., pour un montant de 1 820 502,08 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.7

ADJUDICATION DU CONTRAT-CADRE APP-22-155 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION ET LES MISES À JOUR ANNUELLES (SD-2023-0039)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'adjuger le contrat-cadre APP-22-155 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles, pour une période de trois ans, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, FNX-Innov inc., pour un montant de 4 383 000,49 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° que toute dépense à être effectuée ou engagée dans le cadre de ce contrat soit dûment autorisée par le conseil, le comité exécutif ou un responsable d'activité budgétaire conformément aux règlements de

délégation en vigueur, après vérification de la disponibilité des crédits nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Carl Lévesque reprend son siège.

CO-230214-12.8

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-160 POUR LE
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES LICENCES
CITRIX (SD-2023-0021)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-160 pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences Citrix, pour une période débutant le 1^{er} avril 2022 et prenant fin le 31 mars 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, DLS Technology Corporation, pour un montant estimé à 156 289,28 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.9

**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-164 POUR LA FOURNITURE
DE SERVICES EN ÉLECTRICITÉ AUX OUVRAGES
D'AGGLOMÉRATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (SD-
2023-0102)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-164 pour la fourniture de services en électricité aux ouvrages d'agglomération d'assainissement des eaux usées, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, M. Brien Électrique inc., pour un montant estimé à 467 114,68 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.10**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-169 POUR LA FOURNITURE DE TROIS UNITÉS HYDRAULIQUES POUR LE TRANSFERT ET POMPAGE DES BOUES AU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2023-0103)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adjuger le contrat APP-22-169 pour la fourniture de trois unités hydrauliques pour le transfert et pompage des boues au Centre d'épuration rive-sud (CERS), au plus bas soumissionnaire conforme, Pneutech-Rousseau Group inc, pour un montant de 152 169,41 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.11**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT FU-22-007 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE FORMATION AUX INTERVENANTS DU SERVICE DE POLICE ŒUVRANT AUPRÈS DES FAMILLES ET DE JEUNES EN SITUATION DE TRÈS GRANDE VULNÉRABILITÉ (SD-2023-0050)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'attribuer de gré à gré le contrat FU-22-007 pour la fourniture de services professionnels de formation aux intervenants du Service de police œuvrant auprès des familles et de jeunes en situation de très grande vulnérabilité, pour une période de quatre ans, à la Fédération Internationale pour la Clinique de Concertation, fournisseur unique, pour un montant estimé à 179 508,61 \$, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.12**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-22-125 POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE DESCRIPTIVE SUR L'ÉVALUATION DE L'IMPLANTATION DU PROJET GROUPE CONTACT (SD-2023-0118)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres

présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat GG-22-125 pour la réalisation d'une étude exploratoire descriptive sur l'évaluation de l'implantation du projet *Groupe contact*, pour une période de cinq ans, à l'Université de Sherbrooke, pour un montant estimé à 209 974,24 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties;

2° d'autoriser la directrice du Service de police de l'agglomération de Longueuil par intérim à signer cette entente ainsi que tout autre document nécessaire aux fins de la présente et de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.13

MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS CO-220614-6.20 ET CA-220616-6.4 RELATIVES À L'ADJUDICATION DU CONTRAT APP-22-021 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE RELATIFS AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GRANDE ALLÉE (SD-2022-3768)

CONSIDÉRANT l'entente avec la Ville de Brossard concernant la réfection de la Grande Allée, entre la rue Bellevue et la voie ferrée du CN, laquelle prévoit que la Ville de Brossard délègue à la Ville de Longueuil le pouvoir d'adjuger les contrats de services professionnels pour ce projet;

CONSIDÉRANT que les résolutions CO-220614-6.20 et CA-220616-6.4 concernant l'adjudication du *contrat APP-22-021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs aux travaux de réfection de la Grande Allée* auraient dû inclure, aux montants inscrits à ces résolutions, la partie de la dépense incombant à la Ville de Brossard;

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de modifier les résolutions CO-220614-6.20 et CA-220616-6.4 de façon à ce que le contrat APP-22-021 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie relatifs aux travaux de réfection de la Grande Allée, soit adjugé à Les services EXP inc., pour un montant total estimé à 2 430 186,33 \$, taxes comprises, en remplacement des montants de 1 125 931,01 \$ et de 178 324,31 \$, inscrits respectivement aux résolutions CO-220614-6.20 et CA-220616-6.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.14**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-0079)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des cols blancs de la Ville de Longueuil, jointe au sommaire décisionnel SD-2023-0079.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.15**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES CADRES DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-0141)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter la politique de financement du Régime de retraite des cadres de la Ville de Longueuil, jointe au sommaire décisionnel SD-2023-0141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.16**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2022-380 ORDONNANT DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, D'AMÉNAGEMENT ET DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE DIVERS COURS D'EAU ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2022-3881)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2022-380 ordonnant des travaux d'entretien, d'aménagement et de suivi de la qualité de l'eau de divers cours d'eau et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.17**ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2023-387 ORDONNANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR LE POSTE DE POLICE SITUÉ AU 699, BOULEVARD CURÉ-POIRIER OUEST, À LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN ET POUR LE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2023-0210)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'adopter le *Règlement CA-2023-387 ordonnant des travaux de construction d'un garage pour le poste de police situé au 699, boulevard Curé-Poirier Ouest, à Longueuil et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.18**APPROBATION DU RÈGLEMENT L-131 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 16 272 000 \$ POUR FINANCER LE PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DU CENTRE D'EXPLOITATION DU VIEUX-LONGUEUIL (SD-2023-0198)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation d'approuver le *Règlement L-131 autorisant un emprunt de 16 272 000 \$ pour financer le projet de mise à niveau de la distribution électrique du centre d'exploitation du Vieux-Longueuil*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil le 11 janvier 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.19**RECOMMANDATION À LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE D'APPROUVER LA BONIFICATION DU FINANCEMENT DE PROJETS DÉPOSÉS DANS LE CADRE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE, CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LONGUEUIL (SD-2023-0101)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander à la Table de concertation régionale de la Montérégie d'approuver la bonification du financement des projets suivants, déposés dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité de la Montérégie, concernant le territoire de la Ville de Longueuil :

1° le projet *Hébergement Chaumière*, déposé par l'organisme Hébergement Maison de la Paix, pour un montant de 19 500 \$;

2° le projet *Résilience Rive-Sud*, déposé par l'organisme Carrefour le Moutier, pour un montant de 19 500 \$;

3° le projet *Travail alternatif payé à la journée (TAPAJ)*, déposé par l'organisme Macadam Sud, pour un montant de 10 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.20

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN (SD-2023-0040)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de renouveler le mandat de Mme Chantal Brouillette, comme membre indépendante au sein du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain, pour une période de quatre ans débutant le 21 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.21

FIN DU LIEN D'EMPLOI ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ N° 171174 (SD-2023-0121)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de mettre fin au lien d'emploi entre la Ville et l'employé n° 171174, en date du 20 janvier 2023, pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2023-0121.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.22**DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION SPÉCIALE SUR LA RÉVISION DU PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PMAD) DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recommander au conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal de désigner Mme Marjolaine Mercier, conseillère municipale de la Ville de Longueuil, à titre de membre représentant l'agglomération de Longueuil à la Commission spéciale sur la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.23**FIN DU LIEN D'EMPLOI ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ CADRE N° 171599 (SD-2023-0244)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de mettre fin au lien d'emploi entre la Ville et l'employé cadre n° 171599 pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2023-0244.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.24**EMBAUCHE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - SERVICES CORPORATIFS (SD-2023-0302)**

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° d'embaucher Mme Maude Clossey à titre de directrice générale adjointe - services corporatifs, selon les conditions prévues au contrat de travail et d'approuver le contrat de travail à durée indéterminée à intervenir entre la Ville et cette dernière;

2° d'autoriser le directeur général à signer ce contrat de travail et de prescrire qu'il ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.25

NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2023-0319)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation :

1° de nommer M. Patrick Bélanger à titre de directeur du Service de police de l'agglomération de Longueuil, selon les conditions prévues au contrat de travail et d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier, pour une période débutant le 16 février 2023 et prenant fin le 19 février 2028;

2° d'autoriser le directeur général à signer ce contrat de travail et de prescrire qu'il ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-230214-12.26

AVIS D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA VILLE DE LONGUEUIL CONCERNANT UN IMMEUBLE PATRIMONIAL (SD-2023-0366)

CONSIDÉRANT que la mairesse a informé le conseil que le sujet mentionné en titre doit faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération, qu'elle a exposé la position qu'elle entend prendre sur ce sujet, discuté de celle-ci avec les autres membres présents et proposé l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

Il est proposé de prendre l'orientation de recevoir l'avis de la décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles de la Ville de Longueuil quant à l'autorisation de la démolition partielle du bâtiment principal, à valeur patrimoniale, situé aux 255-257, rue Saint-Jean, dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil et de ne pas désavouer celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-230214-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CO-230214-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,

La greffière,

Reine Bombo-Allara

Sophie Deslauriers